

Les raisons de l'instabilité politique

Que cela soit au Liberia, en Sierra-Léone, au Nigeria, en Côte d'Ivoire, en Guinée Conakry, en Guinée Bissau, en Éthiopie ou en Érythrée, en Somalie, au Soudan, en Ouganda, au Burundi, au Rwanda, en République Démocratique du Congo, en Angola ou encore au Zimbabwe ou maintenant en Mauritanie, la plupart des conflits et crises qui déchirent le Continent africain, oppose des citoyens d'un même pays

Ils s'agit de guerres civiles ou de tentatives de déstabilisation qui s'alimentent d'ailes extérieures et de l'indifférentes complicités de la Communauté internationale. La soif de liberté et d'équité sur le plan socio-économique explique en général ces tensions. L'héritage colonial qui a doté les pays africains de structures politiques dosées par rapport à leur courte histoire institutionnelle, créant des États bâtards où la géo-sociologie a été bafouée,

constitue également des raisons évoquées dans certains cas. En effet, le tracé des frontières est l'un des facteurs déstabilisateurs que le colonisateur a laissé dans le sillage d'indépendances accordées le plus souvent du bout des lèvres. S'y ajoutent une structure économique mondiale concoctée à la juste mesure des pays du Nord qui imposent et leur prix et celui des États du sud. Malgré ses richesses incommensurables, l'Afrique continue d'être «baby-sittée» par les

puissances financières internationales. La théorie d'Adam Smith sur l'autorégulation du marché libéral grâce au libre jeu de l'offre et de la demande est une véritable imposture pour l'Afrique. «Le marché est libre, soutient-on, mais c'est l'histoire du renard libre dans un poulailler libre». En réalité, dans de nombreux pays en «crise» aujourd'hui en Afrique, la situation actuelle fait suite au règne des pouvoirs unitaires, ceux des pères fondateurs, avant de basculer dans

le despotisme des généraux et des colonels, que les avatars du fauteuil présidentiel ont fini par piéger. Il s'agissait de pouvoirs autoritaires contre lesquels les citoyens ne disposaient d'aucun mécanisme institutionnel de recours pour réparer les torts et les exactions. Ainsi, de passe-droits en privilèges exorbitants et injustifiés, on est arrivé partout sur le continent, malgré la démocratisation à la va-vite imposée au lendemain du Sommet de

La Baule, à une situation de ras-le-bol généralisée, dont profitent les trouble-fête et autres forces occultes. Et les citoyens lambda, heureux du «nouveau» qui bouscule un quotidien politique ronronnant et monotone, applaudissent des deux mains, même si leur avenir est en jeu. Ils le font non pas parce que l'équipe au pouvoir est mauvaise, mais parce qu'ils en ont marre de la voir là où elle est, pendant des décennies et des décennies. À l'échelle individuelle, il nous

arrive de nous débarrasser de «Dara», de «sourwal», de chaussures ou de chemises, non pas parce qu'ils sont endommagés, mais parce que le plaisir de les porter s'est émué. D'où l'impérieuse nécessité d'en finir avec les pouvoirs séculiers et de prôner partout l'alternance démocratique, pour que l'accès au pouvoir ne soit plus envisagé par les armes mais par l'effort politique et la voie des urnes.

Cheikh Aidara

Trafic d'armes illicite en Afrique de l'Ouest Une source de déstabilisation

Les autorités mauritaniennes ont récemment découvert un important arsenal militaire, convoyé selon leur déclaration jusqu'à la capitale, par deux des chefs putschistes de juin 2003, Saleh Ould Hanena, arrêté samedi dernier à Rosso et Abderrahmane Ould Mini qui a passé rapidement aux aveux, après avoir été épinglé au Ksar le 25 septembre passé. L'exposition est impressionnante. La quantité d'armes et de munitions saisies, ainsi que la logistique destinée à la communication, posent une fois de plus l'épineux problème du trafic illicite d'armes en Afrique. Ce phénomène constitue une source permanente de crise et d'insécurité. Une fois de plus, les pistes burkinabé et libyenne furent évoquées par les autorités de Nouakchott malgré les dénégations de Tripoli et de Ouagadougou. La criminalité transfrontalière, la prolifération, la circulation et la vente illicite d'armes légères pré-

occupent en effet de plus en plus les États dont le credo, basé jusque-là sur la paix et la stabilité, est dangereusement menacé. Des entités, profitant de la situation de crise et de confusion qui déchirent le continent, ont mis en place de véritables réseaux parallèles, semant mort et désolation dans des zones jusque-là épargnées. Rien que dans la sous-région ouest africaine, circulent environ 10 millions d'armes légères qui ont déjà causé, selon certaines estimations plus de 3 millions de morts depuis 1990, dont 90% de civils, la majorité étant des femmes et des enfants. Ces armes viennent pour une grande part des zones de conflits, en Sierra-Léone, au Liberia et dans la région des Grands Lacs. Elles seraient pour leur majorité, constituées de rébus provenant des arsenaux militaires que la fin de la guerre froide et le démantèlement de l'ex-URSS prédestinent au trafic international.

Cette situation a atteint des ampleurs terrifiantes au point de susciter en 1998 la réaction des pays de la sous-région ouest-africaine qui adoptèrent un moratoire doublé d'un mécanisme de mise en oeuvre baptisé Programme de Coordination et d'Assistance pour la Sécurité et le Développement (PCASED), qui n'eut aucun effet. Car, malgré tous les sommets et les résolutions initiés par les gouvernements, les armes circulent toujours avec une recrudescence jamais égalée. La libre circulation des armes a permis dans certaines situations à des insurgés et à des milices de s'opposer à la légalité et à la légitimité d'États démocratiques. Aujourd'hui en Afrique, 14 pays sont en guerre, en situation précaire d'après-guerre, ou embourbés dans un contexte qui peut en constituer l'étape première. Ils s'alimentent en armement par le biais de des marchands de mort.

Amar Ould Béja

Herman Yaméogo, président de l'UNDD «Je n'ai jamais été en Mauritanie !»

Au cours d'une conférence de presse convoquée le 8 octobre 2004, le président de l'Union Nationale pour la Démocratie et le Développement (UNDD), parti d'opposition du Burkina Faso, Me Herman Yaméogo a déclaré qu'il ne s'est pas rendu en Mauritanie, contrairement à ce que soutient M. Bassolé, ministre burkinabé de la Sécurité. Le député de l'opposition est sous le coup d'une action en justice de la part des autorités de son pays qui compte lever son immunité et qui l'accusent d'en-

tretenir des relations avec des pays hostiles, telles que la Guinée-Conakry, la Côte d'Ivoire et la Mauritanie. Au cours du point de presse qui s'est tenu à son domicile, il soutient avoir pris le vol d'Air-Mauritanie, à partir de Conakry, «parce que c'était l'unique vol à destination de Ouagadougou» qu'il devait rejoindre pour assister à une session de l'Assemblée nationale, prévue le lendemain. Il a déclaré en outre être prêt à répondre à la justice de son pays, si son immunité parlementaire venait à

être levée. «S'il est vrai qu'il y a des rebelles ivoiriens et mauritaniens au Burkina, il faut les extraditer», a-t-il affirmé, ajoutant : «c'est pour réaffirmer la position de mon parti par rapport à cette question, que je compte organiser le 17 du mois courant un meeting populaire». Selon lui, la dénonciation de telles situations est le meilleur moyen de protéger les Burkinabé vivant à l'étranger. Une attitude qui selon lui, devrait contribuer à la paix et à la stabilité dans son pays et dans la sous-région.

Commission africaine des droits de l'homme et des peuples

Mission de promotion et non d'évaluations

Pour les nombreux journalistes qui s'étaient pressés à l'hôtel Mercure de Nouakchott le jeudi 7 octobre 2004 pour assister au point de presse organisé par le vice-président de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, ce fut la déception. Les questions chaudes relatives à la situation des prisonniers du camp de Ouad Naga, à celle des droits de l'homme en Mauritanie d'une manière générale, ont été poliment esquivées par M. Yasser Sid Ahmed et son interprète Robert Kotchanya. «Nous sommes venus faire la promotion des droits de l'homme en Mauritanie, non pour évaluer la situation de ces droits», scandait-il imperturbable. En présence des cadres du Commissariat aux Droits de l'Homme, à la Ligue Contre la Pauvreté et à l'Insertion, notamment le directeur des droits de l'homme, M. Bâ Mariame Koïta, M. Yasser a d'emblée présenté son organisation, donnant au passage un bref cours de droit international, en brossant les divers aspects de la Charte africaine des droits de l'homme. Celle-ci, selon lui, embrasserait tous les compartiments de la vie politique, économique, social et culturel, ratifié par l'ensemble des États du Continent. La commission compte également quelques 300 ONGs et associations de défense des droits de l'homme. Le dispositif institutionnel est complété par la Charte des droits et de la promotion de l'enfant, le protocole annexe sur les droits de la femme et la Haute Cour de Justice, instance ratifiée par 16 États qui ne seraient opérationnelle que s'il est ratifié par au moins 23 pays.

Le conférencier s'est félicité du climat général des droits en Mauritanie, qui a déjà accueilli en 1996 une des sessions de la Commission.

Cheikh Aidara